



Mairie
1 Place de l'Église
Code postal 18320
02.48.76.49.86
mairie.cours.les.barres@wanadoo.fr

Procès-verbal réunion du Conseil Municipal du 16 janvier 2026

Le seize janvier deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le dix janvier deux mil vingt-six, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre MANCION, Maire.

Etaient présents :

M. MANCION. Mme AMIOT. M. BONNET. Mme BONTEMPS. MM. DUDRAGNE. FOURY. Mme LEGER. M. LESCZYNSKI. Mmes THIBAULT. VACHER.

Etaient absents :

M. BONDoux qui a donné pouvoir à M. MANCION.
Mmes LAGRANGE. LELOUP. M. MARGELIDON (excusé). M. MENERAT (excusé).

Secrétaire de séance : M. Pascal LESCZYNSKI.

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2025 est adopté à l'unanimité, sans observation.

II – COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ

Monsieur le Maire et les Adjoints ont dressé la liste des réunions ou manifestations auxquelles eux-mêmes ou les membres du Conseil ont participé depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Monsieur BONNET demande si les nouvelles caméras posées sur la mairie sont des caméras infrarouges car dans le cas contraire, elles seront inefficaces la nuit.

Monsieur MANCION lui répond qu'il ne s'agit pas de ce type de caméras qui sont plus chères que celles installées, le coût supporté par la Communauté de Communes pour l'extension de la vidéo protection dans les douze communes s'élevant déjà à 80 000 €.

Monsieur BONNET signale qu'il n'y a plus de garde-fou sur le pont de Crille, ce qui représente un danger pour les personnes qui l'empruntent.

Monsieur MANCION va faire part de ce problème aux services des Voies Navigables de France.

Par ailleurs, Monsieur MANCION indique qu'il a reçu le devis pour les panneaux de signalisation à installer avant la mise en place de l'enrochement sur l'itinéraire de la Loire à vélo.

Il demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent une mise en place avant le printemps. Ceux-ci ayant émis un avis favorable, les panneaux seront commandés prochainement.

III – AUTORISATION MANDATEMENT DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

(Délibération n°01/2026)

Considérant la nécessité d'assurer le mandatement des dépenses d'investissement engagées au cours des premiers mois de l'année 2026 sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2026 et conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à engager, liquider et mandater, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2025 (soit 22 866,43 €) les dépenses d'investissement suivantes :

Chapitre 21 (Compte 2131)

- Mise aux normes des sanitaires PMR à l'école	2 000 €
- Restauration vitraux église	8 000 €

IV – MODIFICATION TARIF RESTAURATION SCOLAIRE

(Délibération n°02/2026)

- Considérant que la Société ANSAMBLE, prestataire de service pour la fourniture des repas servis à la cantine scolaire, a augmenté le prix facturé à la commune depuis le 1^{er} janvier 2026,

- DECIDE à l'unanimité, après en avoir délibéré, de fixer ainsi qu'il suit la valeur du ticket-repas dans le cadre de la tarification sociale pour la restauration scolaire, à compter du 1^{er} février 2026 :

Tranche 1	Quotient familial 0 – 500	0,80 €
Tranche 2	Quotient familial 501 – 1000	1,00 €
Tranche 3	Quotient familial 1001 et plus	3,60 €

V – DURÉE D'AMORTISSEMENT SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

(Délibération n°03/2026)

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs subventions d'équipement ont été versées en 2025 par la Collectivité au Syndicat Départemental d'Energie du Cher, pour un montant total de 31 019,53 €, pour la réalisation de travaux d'éclairage public.

Conformément à la réglementation de la comptabilité publique qui prévoit l'amortissement obligatoire de ces subventions d'équipement, le Conseil Municipal doit délibérer afin d'en déterminer la durée.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE à l'unanimité de fixer à 12 ans, à partir du début de l'exercice 2026, la durée d'amortissement des subventions d'équipement, d'un montant total de 31 019,53 €, versées au SDE 18 en 2025, pour la réalisation de travaux d'éclairage public dont la mise en service est effective au 31 décembre 2025.

VI – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

. Monsieur le Maire fait part des informations suivantes :

- La Fédération Nationale des Anciens des Missions et Opérations Extérieures – OPEX a adressé un courrier de remerciements suite à l'envoi de dessins réalisés par les enfants de l'école de Cours-les-Barres et destinés aux soldats en OPEX.

- Une carte a été adressée par un membre du CCAS suite au décès de son épouse en remerciement des fleurs et de la présence des membres du Conseil Municipal et du CCAS lors des obsèques.

- La consommation électrique de l'éclairage public a considérablement diminué suite au passage en ampoules led (environ deux tiers en moins en novembre 2025 par rapport à novembre 2024).

- La procédure contradictoire avec la Société PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURE 3, relative à la déclaration préalable pour l'installation d'une antenne-relais de téléphonie mobile, en vue d'annuler l'autorisation tacite d'urbanisme, est toujours en cours.

. Monsieur BONNET rappelle qu'il a reçu un mail des organisateurs du Tour du Cher qui sollicitent une subvention de 2 000 € et non plus 1 000 € comme cela avait été prévu initialement, en raison de plusieurs refus de partenariats privés au sein du département.

Les membres du Conseil Municipal sont peu favorables à l'augmentation de la participation de la commune.

D'autre part, il indique qu'il a créé un groupe pour la réalisation du char de Cours-les-Barres. Cependant, il faudrait trouver un local d'au moins 25 m².

Si les tentes militaires de la commune conviennent, il propose d'en monter une dans sa propriété si aucune autre solution n'est possible.

La séance est levée à 20 H 30.

Le Maire,

Pierre MANCION



Le Secrétaire de séance,

Pascal LESCZYNSKI